

REFLETS



Bulletin Municipal de Dunes



*Semestriel – Numéro **156** - Juillet - Décembre 2023*

Sommaire

- Les vœux aux aînés.....	Page 2
- Les vœux à la population.....	Page 4
- Les sapeurs-pompiers ont célébré la Sainte-Barbe.....	Page 6
- Assemblée Générale du Cercle Culturel.....	Page 8
- Loto de l'APE.....	Page 10
- Comment rechercher d'où l'on vient ?.....	Page 11
- Le carnaval de l'école.....	Page 13
- Dernière révérence pour « Vivre mieux au Honduras ».....	Page 14
- L'esprit de résistance.....	Page 16
- N'oublions pas les instants de barbarie.....	Page 17
- Les aires de jeux ont été restaurées.....	Page 19
- Association Dunoise de Yoga.....	Page 21
- Association « Les Amis des Chats ».....	Page 22
- Rappels pratiques.....	Page 25
- Délibération du Conseil Municipal : Cimetière communal.....	Page 26
- Pages récréatives.....	Page 28
- Rubrique des Administrés.....	Page 31

Rédaction et Réalisation
Conseil Municipal
Mairie de Dunes

Téléphone : 05 63 39 90 51
Adresse mail : mairie-dunes@info82.com

Les vœux aux aînés

Le Petit Journal

Publié le 31 janvier 2023

Dimanche 8 janvier, Alain Alary, Maire du village et son Conseil Municipal ont présenté les vœux pour l'année 2023 aux aînés du village à la salle des Templiers. Un moment de partage, de convivialité et d'amitié.

Alain ALARY et son Conseil Municipal sont heureux de se réunir après plusieurs années de disette, puisque la dernière manifestation de ce genre qui nous avait rassemblés était en janvier 2020.

Voici un extrait du discours de M. ALARY, Maire :

« A cette époque, personne n'aurait pensé que le COVID viendrait, quelques mois plus tard perturber le fonctionnement de notre planète et causer les dégâts que l'on sait, autant sur les plans humain, économique que social.

Sur le plan humain, et malgré le fait que la majorité d'entre nous a bien résisté durant cette épidémie, il n'en est pas moins vrai que certaines familles ont été frappées par le décès d'un proche, ou par la longueur de la maladie et les difficultés qu'ils ont eu à retrouver une bonne santé.

Sur le plan économique, les grandes difficultés de circulation et d'approvisionnement, provoquant de fait l'augmentation des coûts des denrées ont aussi durement impacté notre mode de vie.

Sur le plan social, l'interdiction des regroupements, des difficultés d'organiser des cérémonies ou des manifestations ont en partie, désorganisé le milieu associatif. Et nous en subissons les retombées aujourd'hui. Vous avez toutes et tous subi, avec plus ou moins de nuisances, la difficile adaptation au protocole sanitaire qui a suivi, remettant souvent en cause les projets de chacun. Aujourd'hui, bien que l'épidémie soit toujours à l'affût, il semblerait que les conséquences en soient moins graves que par le passé, la grande majorité d'entre nous étant vaccinée. Toutefois, la vigilance reste une priorité, principalement pour les personnes ayant une pathologie à risque.

Ce moment privilégié qui nous rassemble aujourd'hui, est un moment fort dans la vie de notre bastide ; moment qui permet de partager des instants de convivialité et surtout bien sûr, l'occasion de vous présenter, ainsi qu'à vos familles et tous ceux qui vous sont chers, au nom du Conseil Municipal, au nom du bureau d'aide sociale et en mon nom personnel, nos vœux les

plus chaleureux pour 2023. Nous vous souhaitons beaucoup de bonheur, d'affection auprès de vos familles, et surtout des choses primordiales : une très bonne santé et le meilleur pour cette année à venir ».

Après son discours, M. le Maire a laissé place au goûter et aux différentes animations qui ont été proposées par le Conseil Municipal.

CG82



Tout le monde a été attentif au discours d'Alain Alary maire et son conseil municipal.

Les vœux à la population



Dimanche 22 janvier, lors de la cérémonie des vœux et devant de nombreux habitants, Alain ALARY, le maire, a évoqué les projets de la municipalité et le recensement. A cet égard, il a présenté les trois agents recenseurs qui sillonneront la commune : Chantal, Fabienne et Frank, ceux-ci seront porteurs d'une carte professionnelle. Ce recensement pourra se faire par internet via des codes d'accès au site qui seront, soit remis dans les boîtes aux lettres, soit remis en main propre. Pas d'inquiétude des questionnaires papiers seront donnés par les agents recenseurs à ceux qui ne peuvent pas répondre par internet, ceux-ci vous apporteront si besoin leur aide afin de remplir les documents.

Le recensement est une obligation légale, le développement de la commune, les décisions concernant les choix d'urbanisme, de constructions et les budgets, subventions qui sont octroyés par l'Etat à la mairie nécessitent d'avoir une image précise, entre autres, du nombre d'habitants.

Le maire et son conseil municipal ont présenté les projets communaux qui visent à rendre la commune plus attractive et toujours dans l'optique d'être au service de l'intérêt général.

- Le changement des trottoirs en goudron enrobé.

- La maison jouxtant la pharmacie sera aménagée en extension pour l'officine sous forme de loyer, l'étage sera un appartement.
- L'agrandissement de la maison de santé afin d'accueillir de nombreux praticiens.
- La réhabilitation des espaces de jeux par une société spécialisée afin de respecter les normes en vigueur.
- La numérotation métrique en campagne : la mise en place des plaques des noms de voiries ainsi que des numéros des habitations est en cours de réalisation.
- Une étude sur le cimetière confiée au groupe Elabor : un recensement de toutes les concessions, la procédure de reprise de celles abandonnées, afin de connaître le nombre d'emplacements libres qui pourront être rétrocédés.

Désormais les informations concernant la vie du village seront affichées sur l'application gratuite « Panneaux Pocket ».

Concernant la fiscalité de la commune, le Maire a souligné que les comptes administratifs laissent apparaître un bilan positif.

Après une pensée aux disparus, le Maire a souhaité la bienvenue aux nouveaux résidents de la bastide. M. Christian ASTRUC, Conseiller Départemental, présent lors de la cérémonie, a pris la parole avec un message d'espoir malgré le contexte actuel difficile.

La cérémonie s'est achevée par un apéritif dinatoire animé par Occitania Banda.

LMR

Les sapeurs-pompiers ont célébré la Sainte-Barbe



Devant la caserne de Dunes, ce samedi 11 février, hommes et femmes en uniforme, tête couverte d'un casque rutilant, sont alignés sur le parking au garde-à-vous alors que retentit la « Marseillaise ».

En arrière-plan, des véhicules d'incendie et de secours rouges lustrés.

On assiste à une cérémonie dans le cadre de la Sainte-Barbe 2023, les sapeurs-pompiers dunois en compagnie de plusieurs personnalités, dont le commandant RASTOUIL, chef de groupement départemental ; Alain ALARY, Maire de Dunes, Jean-Paul TERRENNE, Maire de Donzac et Christophe BOISSEAU, Maire de Sistels ; Christel PASCHE, cheffe du CIS Dunes.

On procède à la remise de décorations et de promotions : grade pour les sapeurs-pompiers et remise d'insignes jeunes sapeurs-pompiers troisième année, ainsi qu'un hommage aux morts.

Ces distinctions honorifiques récompensent des sapeurs-pompiers en reconnaissance de leurs mérites professionnels, ceci est le fruit de leur travail, leur engagement, leur investissement et des formations suivies.

Remise de médailles :

- Médaille d'honneur des sapeurs-pompiers or à l'adjudant honoraire Dominique BEDIN et au sergent-chef Jean-Paul BOYER.
- Remise de la médaille de l'union départementale des sapeurs-pompiers vermeil au lieutenant Thierry ASTRUC ; argent à l'adjudant Sylvain VAL, à l'adjudant Jean-Christophe ALARY et au caporal-chef Geoffrey ASQUIE.
- Remise de grade adjudant-chef à Sylvain VAL et Alex CARNEJAC, adjudant honoraire à Jean-Paul BOYER. Sergent à Geoffrey ASQUIE, caporal-chef à Laure BEDIN, Stéphanie VALETTE ; première classe Sébastien LARRIEU ; première classe au sapeur Vincent CARDINALE ; première classe au sapeur Igor MITCHENKO.
- Remise de l'insigne de JSP de troisième année à Dorian ABAKZER, Gaëtan BASSILLO, Mathis CARON MAURIZIO, Jade CHAPELLE, Thomas HEEMS, Lucie HERANT, Laura et Maëva LAFONTAINE, Théo LEGROS, Jules LESCOU.

La cérémonie s'est terminée par un hommage aux morts en service commandé : Vincent CABRERA, ainsi que Marceau FAURE.

La caserne de Dunes affiche une belle vitalité avec l'intégration de nombreux jeunes avec le pôle de formation JSP, mais elle recherche de nouvelles recrues afin d'étoffer son effectif de sapeurs-pompiers bénévoles.

Assemblée générale du Cercle Culturel

Le Petit Journal

Publié le 13 mars 2023



Isabelle Ducos, présidente, a convié les membres du bureau, les adhérents du Cercle Culturel et les villageois a assisté à l'Assemblée Générale le jeudi 9 mars à la salle des Templiers.

Lors de celle-ci, Isabelle Ducos a évoqué « que la situation sanitaire due à la pandémie du Covid-19, a une nouvelle fois impacté le programme de nos activités. En effet, à l'automne 2021, il était impossible pour le bureau de Cercle Culturel de pouvoir se projeter raisonnablement au printemps et à l'été 2022, au vu des difficultés sanitaires rencontrés à cette période. Or, il aurait fallu, entre septembre et octobre 2021, comme cela se fait habituellement, pouvoir prendre déjà contact et retenir plusieurs mois à l'avance (pour le cabaret) et même un an avant (concernant les Journées Occitanes) tous les musiciens, danseurs, chanteurs, traiteurs, sonoriseurs... que nous avons choisi. Le choix a donc été fait de ne pas programmer pour 2022 les deux évènements majeurs de la saison, à savoir le Cabaret Occitan et les Journées Occitanes, en tenant compte des données... Par contre, la décision a été prise de proposer durant l'année 2022, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, quelques évènements pouvant être mis en place plus aisément, et si besoin, annulés avec moins de conséquences. Voici donc l'ensemble des évènements qui ont pu se dérouler et qui ont concerné, au final, tous les domaines dans lesquels le Cercle Culturel intervient, à savoir : la connaissance de la culture occitane et l'apprentissage de la langue, des danses et de la musique occitane ».

Isabelle a parlé des évènements réalisés sur l'année 2022 :

- le dimanche 3 avril, un hommage au poète occitan Jean Monlac,
- le samedi 24 septembre : les stages de danses traditionnelles et bals,
- le samedi 12 novembre : l'atelier de langue occitane (initiation et perfectionnement). Ces ateliers sont animés par Laurent Delpech, ils ont débuté le 13 octobre dernier et se déroulent tous les jeudis, hors vacances scolaires de 20h30 à 22h00 à la salle Occitane.

CG82

Loto de l'Association des Parents d'Élèves : Une salle comble

Le Petit Journal

Publié le 23 mars 2023



Tiffany, Alexandra et Jessica, membres de l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Dunes, ont organisé un loto le dimanche 19 mars à la salle des fêtes.

En poussant la porte, on pourrait imaginer une interrogation de mathématiques !

Non, c'est que les élèves étaient accompagnés par leurs parents, leurs grands-parents, leurs amis, etc... pour jouer au loto. Lors de l'entracte, les joueurs ont pu profiter des pâtisseries faites par les parents dans une ambiance conviviale et bonne enfant.

CG82

Comment rechercher d'où l'on vient ?

Le Petit Journal

Publié le 20 avril 2023



Le samedi 15 avril, les membres de l'association généalogie ont en projet de réaliser une journée de printemps généalogie dans les villes et villages qui se situent autour de Castelsarrasin.

Cette journée permet de connaître l'association et de répondre aux questions des divers visiteurs. Ainsi, les visiteurs peuvent créer leur arbre généalogique et le connaître avec le soutien des membres présents sur les lieux. Les membres et adhérents remercient Alain Alary, maire, et son équipe municipale pour l'organisation de cette journée. Christian Astruc, Conseiller départemental, était présent pour cette journée.

Un extrait d'un témoignage de Maryse Dupuy adhérente au club : « Je me suis inscrite le 11 novembre 2019 à l'E.G.T.G après avoir rencontré le samedi au forum des associations de Castelsarrasin Jacqueline et Sabine deux bénévoles actives et impliquées. Je suis donc Maryse Dupuy, l'adhérente n° 254. Elles ont pris le temps de m'expliquer le fonctionnement de l'association, à savoir : l'aide aux recherches sur ordinateur à la salle Marcelle Duba de la

médiathèque le mercredi matin, la réunion mensuelle l'après-midi du 1er mercredi du mois. Elles m'ont aussi donné les premiers documents afin de démarrer mon arbre généalogique. Le mercredi suivant j'ai rencontré le Président Michel Mario, homme passionné et passionnant, qui m'a conseillé de collecter des renseignements oraux mais aussi des photos, des actes divers et variés (d'état civil, notariés, livrets militaires, diplômes, etc.). J'ai donc questionné mon père qui était malade mais dont la mémoire était encore vive. J'ai fait des copies de quelques documents qu'il a bien voulu me confier afin que j'empêche la mairie de Campan et de Bagnères de Bigorre d'entamer la procédure d'abandon des tombes des aïeux et aïeules ».

CG82

Le carnaval de l'école

Le Petit Journal

Publié le 27 avril 2023



Vendredi 21 avril dernier, après le goûter offert par l'APE ainsi que les gâteaux confectionnés par les parents, le défilé de Monsieur Carnaval a eu lieu dans les rues du village puis son jugement accompagné de danses et de chants occitan par les enfants et maîtresses sur le parking de la salle des fêtes, pour cela nous avons eu la présence des parents, grand parents, tonton et tatie, frères et sœurs des enfants scolarisés, maîtresses et leur famille, personnel de garderie, personnels municipaux et force de l'ordre. Après, le jugement de monsieur Carnaval, 144 personnes sont restées au repas auberge espagnole accompagné sous ambiance festive musicale, fin de la soirée 0h30. Prochain événement fête de l'école kermesse le 30 juin.

CG82

Dernière révérence pour "Vivre mieux au Honduras"

La Dépêche
Publié le 08/05/2023



L'association "Vivre mieux au Honduras", présidée par Philippe et Marie-Paule Gorvan est née en juillet 2006. Ne pouvant tout concilier depuis le triste départ de Marie-Paule, Philippe Gorvand a décidé de ne pas se représenter. Pour la pérennité de l'association, ce charismatique président a recherché un successeur, en vain. "C'est la mort dans l'âme" que le conseil d'administration a décidé de la dissoudre, un choix douloureux. Les bénévoles se sont beaucoup investis et ont soutenu sans relâche durant de nombreuses années le père Francis Schiffer, missionnaire et curé de la paroisse de Ojojona au Honduras. Celui-ci est l'initiateur de la "Fondation Saint-Jean-Marie Vianney", les adhérents ont soulevé des montagnes afin de mener à bout de grands projet humanitaires qui ont nourri leurs rêves : la construction d'un hôpital régional à Saint-Jean-Marie Vianney, d'une école et d'un collège (centre éducatif Saint-Benoît sur la commune de Santa Anna à quelques pas de l'hôpital). Ils ont travaillé d'arrache-pied en organisant des marchés de Noël et vide-greniers, des repas solidaires, la confection de confitures, des collectes de dons pour envoyer 15 containers de 76 m3 de matériel hospitalier et scolaire.

Le bureau a fait le bilan de cette belle aventure et a décidé de clore ce magnifique projet en remerciant une dernière fois tous les bénévoles par un repas concocté par leurs soins et une

rétrospective en vidéo de leurs 16 ans d'activité. Durant celle-ci, ils ont pu se remémorer les voyages au Honduras, la délégation des 18 Honduriens qui sont venus à Dunes, des moments forts, un esprit de camaraderie, humainement riche. L'équipe dirigeante a tenu à les remercier pour tous ces moments exceptionnels ainsi que la commune qui les a soutenus durant toutes ces années.

"Nous sommes ravis d'avoir pu mener à bien l'ensemble de nos missions en faveur de la population et des enfants honduriens, pour favoriser leur éducation et pour qu'ils puissent manger à leur faim, vêtements, et matériel scolaire ont été distribués pour leur bien-être."

DDM

L'esprit de Résistance

La Dépêche

Publié le 17/05/2023



Devoir de mémoire et de recueillement, lundi, à Dunes, célébrant le soixante-dix-huitième anniversaire de la victoire du 8 mai 1945. Cérémonie intimiste, moment solennel, afin de rendre hommage et d'honorer les millions de personnes qui ont combattu pour la liberté, qui ont lutté contre la barbarie nazie et qui ont contribué à la libération de la France et de l'Europe, sans oublier toutes celles et tous ceux qui ont perdu la vie durant ce terrible conflit. Réunis sur la place des Martyrs, devant le monument aux morts, outre les porte-drapeaux assurant fidèlement leur mission, le maire, entouré de l'équipe municipale, des sapeurs-pompiers dunois, des habitants, a pris part à la commémoration. À l'issue du message de l'Union française des associations de combattants (Ufac) lu par un jeune sapeur-pompier et du discours du maire Alain Alary, plusieurs gerbes ont été déposées aux différentes stèles : à la maison des Martyrs de Dunes, aux monuments des deux guerres et des anciens combattants d'Afrique du Nord. La cérémonie a été accompagnée par la chorale Les Chanteurs du Brulhois, qui ont aussi entonné la "Marseillaise".

Pour clore la manifestation, toutes les personnes étaient conviées au bar de la Bastide, où un apéritif était offert par la municipalité.

N'oublions pas les instants de barbarie

La Dépêche

Publié le 30/06/2023



Le souvenir des 11 habitants pendus par la division Das Reich. Photo DDM

La mairie de Dunes et l'association « Les Croix de guerre » ont organisé, vendredi 23 juin, une matinée qui a réveillé de nombreux souvenirs, tant sur le plan national que sur le plan local.

Le village de Dunes, en effet, a été tout particulièrement touché par les massacres de la Seconde Guerre mondiale. Le 23 juin 1944, 11 habitants ont été pendus sur la place du village par la sinistre division Das Reich.

En leur mémoire, mais également à celle des combattants de l'ombre, des cérémonies se sont donc tenues vendredi. À cette occasion, l'association « Les Croix de guerre », représentée par M. Boissinot, président de l'ACGVM, a rappelé l'histoire de cette distinction et dévoilé une plaque au fronton de la mairie, décorant la ville de la Croix de guerre avec étoile d'argent pour le si lourd tribut payé par la commune à la victoire.

En début de matinée, Francis Causse, président du Cercle gaulliste, avait pris le premier la parole devant la plaque emblématique de Jean Moulin, où une gerbe a été déposée conjointement avec le Maire.

Le temps fort de cette cérémonie a été, comme chaque année, l'hommage qui a conduit les habitants à se recueillir sur la place où lecture a été donnée des noms des suppliciés par M. Alary, Maire de Dunes.

Arnaud Sorge, sous-préfet, a délivré ensuite le message du ministre Patricia Miralles pour l'appel du 18 juin ; M. Astruc, Conseiller Départemental, a rappelé le combat du général de Gaulle. Tous deux ont ainsi figé ces instants de barbarie et statuaire sur le devoir de mémoire. Les associations d'anciens combattants, les porte-drapeaux et leurs présidents, le sénateur Pierre-Antoine Lévi ; Aline Simon, directrice de l'Onac 82 ; des maires et des élus des communes voisines et un nombreux public ont accompagné cette cérémonie du souvenir.

Les chants patriotiques, puis un apéritif dînatoire, ont clôturé cette matinée.

Les parcs de jeux ont été restaurés

Les aménagements construits depuis plus d'une vingtaine d'années donnaient des traces de fatigue, des travaux de restauration étaient nécessaires. Pendant plusieurs jours, les agents techniques de la municipalité ont donc démonté tous les jeux pour une remise en état.

Tous les éléments ont été repeints et de nouveaux jeux pour les jeunes enfants ont été intégrés avec la remise aux normes des équipements existants. En effet, une grande vigilance s'impose pour aménager une aire collective de jeux en toute sécurité.

Un chantier réalisé en collaboration avec une entreprise spécialisée dans ce domaine afin de respecter les normes sévères qui régissent l'accès et l'utilisation des divers agrès pour les enfants de 3 à 77 ans !

Les nouveaux jeux ont été répartis entre le pôle sud-ouest, le parc près de l'esplanade Charles De Gaulles et le site de la Tour des templiers.

Les jeux vont refaire le bonheur des enfants. Ils peuvent désormais profiter des différentes installations sous la responsabilité et la surveillance de l'adulte qui les accompagne.

Pour que l'aire de jeux reste un lieu agréable pour tous, le public est tenu de respecter la propreté des lieux.



« Le grimpe-araignée » – Aire de jeux du Foirail



Aire de jeux du complexe Pôle Sud-Ouest

LMR

Cours de Yoga à Dunes

Par l'Association Dunoise de Yoga

La pratique du Yoga (Hatha-Yoga) proposée s'adapte aux physiologies de chacun et aide à se détendre et à lutter contre les effets négatifs du stress.

Les différentes postures (âsanas) et les exercices pratiqués lors d'une séance de Yoga permettent de mieux maîtriser la respiration, d'assouplir progressivement le corps et de stimuler les fonctions circulatoires, digestives et respiratoires tout en diminuant les tensions dues au stress.

La pratique régulière du Yoga aide à se recentrer et prendre et prendre conscience de son corps et de ses dysfonctionnements et permet également de préserver ou améliorer l'équilibre, la santé et les facultés de concentration.

Les cours ont lieu le **Mardi de 18H15 à 19H45 à la Salle de Justice.**

Pour tous renseignements : 06.89.37.05.04

Association « Les amis des chats »



Langue des chats

Bulletin printemps 2023



@lesamisdeschatsroquecor Association loi 1901 no. :W821000447

www.les-amis-des-chats.com

Chers adhérents, amis des chats,

Nous avons le plaisir de vous inviter à assister à notre **Assemblée Générale** qui aura lieu **dimanche 30 avril à 11H** à la Maison des Associations de Roquecor. A l'issue de notre réunion, nous pourrions partager un moment sympathique autour d'un verre entre « amis des chats ». Venez nombreux, ce sera un plaisir de vous rencontrer.

INFOS PRATIQUES

- > Nos formulaires de demande **PSIR (PIEGER- STERILISER- IDENTIFIER- RELACHER)** pour chats errants et aide financière (**Bons de stérilisation**) pour chat de compagnie sont actualisés et téléchargeables depuis notre site internet www.les-amis-des-chats.com. Ces demandes peuvent être envoyées par courrier mais également par courriel.
- > Notre association a souscrit au Contrat d'Engagement Républicain (**CER**) (loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République).

Le certificat d'engagement et de connaissance pour l'acquisition d'un chat Un petit plus pour nos amis à 4 pattes !



Depuis le 1er octobre 2022, il est désormais nécessaire d'être titulaire d'un certificat d'engagement et de connaissance pour toute primo-acquisition d'un animal de compagnie. Ce document, doit être cosigné, au moins sept jours avant l'acquisition d'un animal, par le cédant (refuge, animalerie, particulier, éleveur...) et le futur propriétaire de l'animal. Par sa signature, le futur propriétaire de l'animal s'engage à respecter les besoins physiologiques, comportementaux et médicaux de son animal, à le faire identifier et à assumer les implications financières nécessaires.

(Décret 2022-1012 du 18 juillet 2022 relatif à la protection des animaux de compagnie contre la maltraitance animale.)

DATES A RETENIR

ROQUECOR Nos stands **Au Marché aux Fleurs dimanche 07 Mai**
A la Brocante dimanche 13 Août

Lors des manifestations suivantes nos boutiques seront ouvertes

ROQUECOR : Art et Vins dimanche 23 juillet

LAUZERTE : Place aux fleurs dimanche 16 avril
Brocante mardi 15 août

Faire plaisir, se faire plaisir et nous soutenir.

Nos boutiques sont toujours pleines de trésors !



Nos heures d'ouverture

LAUZERTE : mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 15H à 17H
Samedi de 10H à 12H30

ROQUECOR : mercredi, jeudi, vendredi de 14H à 16H
Dimanche de 10H à 12H30

Merci de ne pas jeter vos trésors car nous en avons toujours besoin pour nos boutiques.(05 63 32 07 19)

Chaque achat aide un chat !

L'Histoire de Potichat

« Nous sommes en Février 2022, je suis un jeune chat roux qui erre dans une vallée de Lauzerte depuis des semaines. Une dame Corinne m'a repéré et essaie de m'approcher mais je suis timide. Les mois passent, je n'arrive pas à chasser assez pour manger à ma faim et je maigris. Corinne décide alors de m'acheter une grande niche bien étanche et bien chaude, elle me nourrit, me déparasite et me vermifuge, je reprends du poids, et je deviens le plus câlin des chats.

Elle contacte l'association " Les amis des chats " pour qu'ils prennent en charge ma stérilisation et mon identification. Ce qu'ils feront avec bienveillance et générosité. Je peux vivre ma vie de chat libre.

Pourtant l'hiver arrive, il se met à neiger, c'est joli mais pas marrant pour un chat qui vit dehors. Un jour je vois une dame Sandra passer sur le chemin.

Elle a l'air très gentille alors je sors de ma niche pour aller la voir et là : c'est le coup de foudre ! Elle aimerait m'adopter pour que je sois enfin heureux et en sécurité.

Corinne propose à Sandra de m'emmener chez elle dans quelques jours après s'être assurée qu'elle serait une bonne gardienne pour moi. Quand je suis arrivé chez elle, j'ai été directement faire un câlin à Sandra, un petit pipi dans la litière, j'ai trouvé la gamelle et pris place sur le canapé près du poêle à bois. Depuis, je vis une vie de rêve dans une vraie maison au chaud avec ma gentille Sandra qui prend bien soin de moi. Je suis heureux...enfin...

Mon histoire finie bien, mais ce n'est pas le cas pour tous. S'il vous plaît les humains, soyez bienveillants avec les chats sans famille, merci !

Chalut ! »

Merci à Corinne pour cette jolie histoire



Envoyez-nous une petite histoire de votre petit félin ainsi que sa photo pour notre page Facebook (vice-presidente.ladc@gmail.com)

Suivre et soutenir Les amis des chats

@lesamisdeschatsroquecor

www.les-amis-des-chats.com

Association loi 1901 W821000

DON ET ADHESION 2023

ADHESION (cotisation annuelle : adulte 20€, famille 25€, enfant <16 ans 5€)

.....€

ET/OU un DON

.....€

TOTAL€

Votre don est déductible à 66% de vos impôts en France.

Merci d'envoyer votre don/adhésion :

Par courriel à tresoriere.ladco@gmail.com et votre virement bancaire
destinataire : Association Les amis des chats *motif* : **don et votre nom**
IBAN FR76 1120 6201 3575 2681 9200 751
Vous recevrez un reçu fiscal par courriel

OU

En ligne depuis notre site internet www.les-amis-des-chats.com
En indiquant votre adresse mail, vous recevrez un reçu fiscal par courriel

OU

Par courrier à LES AMIS DES CHATS, Le Bourg, 82150 ROQUECOR
avec votre chèque à l'ordre de « Les amis des chats » et
une enveloppe timbrée pour recevoir un reçu fiscal

POUR VOTRE ADHESION 2023 :

Nom, Prénom :

Adresse :

Courriel :

Bulletin en français

Newsletter in English

POUVOIR

Nom, Prénom :

Adresse :

adhérent de l'association Les amis des chats, à jour de ma cotisation, donne pouvoir à :

Nom, Prénom :

Adresse :

à jour de sa cotisation, pour voter en mon nom tous les votes de l'Assemblée Générale du 30 avril 2023

Fait le :

Signature :

CANDIDATURE POUR UN MEMBRE DU BUREAU

Merci de nous retourner ce bulletin avant le 25 Avril 2023

Nom:

Adresse:

Email:

Souhaite faire partie du Bureau.

Signature:

Date

Rappels pratiques

Règlementation

- **Tonte**

Nous vous rappelons que les créneaux horaires pour l'utilisation d'appareils bruyants (tondeuses, débroussailleuses, etc...) sont règlementés de la manière suivante :

Autorisé : - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
 - le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
 - le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Le non-respect de ces horaires est soumis à une contravention de catégorie 3 soit 68.00 euros.

- **Brulage**

Pour le bien-être de tous, nous vous rappelons que le brulage (végétaux, papiers, etc...) est strictement interdit et passible d'une amende maximale de 750.00 euros.

Rappels pratiques

Informations permanences

- **Permanences DGFIP 4^{ème} trimestre 2023 (salle du Conseil Municipal)**

- Mercredi 8 novembre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30,
- Mercredi 13 décembre de 14h00 à 16h30.

Prise de rendez-vous en Mairie au 05.63.39.90.51

- **Permanences CAUE**

2^{ème} et 4^{ème} mercredis matin.

Prise de rendez-vous au 05.67.92.82.82

Délibération du conseil municipal : Cimetière communal : procédure de régularisation, avant reprise, des sépultures sans concession relevant du régime du Terrain commun

Le conseil municipal de la commune de Dunes ;
Les conseillers municipaux ayant été convoqués par courrier en date du 22 Août 2023 conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Etaient présents 14 conseillers municipaux en exercice (*Mesdames VESIN, BOUVIER, GASBARRE, DETRAU, TREMON, SAVERIO, SESSOLO et Messieurs ALARY, DELPECH, MORELLINI, LEMONNIER, COUPEAU, VAL, CHASSAGNE*)
Etaient excusé un conseiller municipal en exercice (*M. SPERANDIO*)

Le quorum étant atteint,

M. le Maire rappelle à l'assemblée, à l'appui de la liste des emplacements concernés à la date du 29/03/2023 qu'il existe dans le cimetière communal nombreuses sépultures, dont l'existence est parfois ancienne et dans lesquelles un ou plusieurs défunts de la même famille y ont été inhumés sans que cette dernière soit pour autant titulaire d'une concession à l'endroit considéré alors que :

- En vertu des articles L. 2223-13 et -15 du CGCT, il peut être concédé, moyennant le versement d'un capital dont le montant est fixé par délibération du conseil municipal, des terrains aux personnes qui souhaitent y fonder leur sépulture particulière et celle de leurs enfants ou successeurs. Les bénéficiaires de la concession peuvent construire sur ces terrains des caveaux, monuments et tombeaux ;

- Qu'à défaut de concession, en vertu de l'article R.2223-5 du CGCT, l'ouverture des fosses pour de nouvelles sépultures a lieu de cinq années en cinq années ;

- Qu'il résulte de ces textes et de la jurisprudence, qu'en l'absence d'une concession dûment attribuée à la famille par la commune, à l'endroit considéré, après paiement des droits correspondants, les inhumations sont faites en Terrain Commun,

- Que la mise à disposition de l'emplacement, alors accordée gratuitement, ne peut s'entendre que pour une durée d'occupation temporaire qui est de cinq ans, si la commune n'a pas rallongé ce délai à l'appui de conclusions d'un hydrogéologue consulté lors de la création ou de l'extension du cimetière,

- Qu'à l'issue de ce délai, la reprise de la sépulture établie ainsi est de droit pour la commune,

- Que l'occupation sans titre du terrain général du cimetière n'emporte aucun droit acquis pour la famille d'en disposer librement ou d'en réclamer le maintien ou la prolongation de son utilisation au-delà du délai réglementaire, quand bien même un caveau y a été implanté et plusieurs corps de la famille y ont été inhumés,

- Que seule la concession permet alors d'ouvrir et de garantir des droits à la famille dans le temps dans la mesure où celle-ci maintient la sépulture en bon état d'entretien,

- Qu'une gestion rationnelle de l'espace du cimetière évite soit de l'agrandir, soit d'en créer un nouveau, avec toutes les incidences financières et environnementales que ces opérations comportent,

Considérant néanmoins que dans le cimetière de la commune, parmi ces sépultures, certaines sont visitées et/ou entretenues par les familles, d'autres ont cessé d'être entretenues ;

- Que la commune n'a pas procédé à la reprise des terrains au terme du délai réglementaire ;

- Que la commune souhaite concilier les impératifs de gestion du service public du cimetière et l'intérêt des familles.

En conséquence, le Maire propose au conseil municipal:

- de procéder à une démarche de communication et d'information préalablement à la reprise des terrains par la commune afin de faire en sorte que les familles intéressées se fassent connaître en mairie et puissent procéder aux formalités nécessaires pour régulariser la situation de la sépulture les concernant,
- d'attribuer aux familles qui le souhaitent, si la place sur le terrain le permet, une concession au bénéfice de tous les ayants droit de la ou des personnes inhumées après remise en état de la sépulture si besoin ou, le cas échéant, d'autoriser la famille à transférer les restes de *leurs* défunts dans une concession du cimetière ou dans un autre cimetière,
- de proposer, dans ces circonstances, une concession au prix du m² de terrain réellement occupé,
- de fixer une date butoir à cette procédure au terme de laquelle il sera ordonné la reprise administrative des terrains, en l'état.

Le Conseil ayant délibéré après avoir entendu le rapport du Maire, décide :

Article premier : De procéder aux mesures de publicité ci-après pour avertir les familles intéressées : pose de plaquettes de « demande de renseignements » sur les sépultures des défunts inconnus, affichage en mairie et au cimetière d'un avis municipal au côté de la liste des emplacements concernés invitant les familles à se faire connaître en mairie aux jours et heures de permanence, diffusion d'un communiqué explicatif de la procédure par un affichage en mairie et au cimetière, par une insertion dans le bulletin municipal ainsi que sur le Panneau Pocket de la commune et enfin, lorsque l'existence et l'adresse d'un membre de la famille sont connues, par l'envoi d'une 1^{ère} lettre recommandée avec accusé réception puis, si nécessaire, d'un second et dernier courrier en lettre simple, 1 mois à 15 jours avant la date butoir fixée par la présente délibération.

Article 2 : De proposer aux familles concernées par des sépultures établies à l'origine en Terrain commun les options ci-après, à titre de régularisation de la situation :

- l'attribution d'une concession familiale, sous réserve d'une remise en état si besoin, au bénéfice de tous les ayants droit de la ou les personne(s) inhumée(s), lorsque l'aménagement sur le terrain le permet,
- de faire procéder, à leur charge, au transfert du ou des défunt(s) dans une concession du cimetière ou dans un autre cimetière.

Article 3 : De proposer, dans ces circonstances, en application de l'article L.2223-14 du Code Général des collectivités territoriales, des concessions perpétuelles et de fixer le prix de 40€ le m² occupé.

Article 4 : De fixer le délai maximum laissé aux familles intéressées pour se faire connaître en mairie et procéder aux formalités nécessaires à la date du 01/12/2023 de manière à passer la fête de la Toussaint.

Article 5 : De procéder, au terme de ce délai, à la reprise des sépultures dont la situation n'aura pas été régularisée, et de charger M. le Maire de prendre un arrêté définissant les modalités selon lesquelles auront lieu ces reprises en vue de libérer les terrains et de les affecter à de nouvelles sépultures.

Article 6 : De déléguer à M. le Maire, en vertu de l'article L.2122.22 8 du Code Général des collectivités territoriales, la délivrance et la reprise des concessions funéraires et de le charger, de façon générale, de l'application de la présente délibération.

Article 7 : La commune informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré le 06 Septembre 2023 à l'unanimité

POUR COPIE CONFORME

Certifié Exécutoire

Reçu en Préfecture ou Sous-Préfecture le 17/10/2023

Publié ou Notifié le 17/10/2023

LE MAIRE

LE MAIRE, Alain ALARY



Pages récréatives

Mots mêlés



- | | | |
|-----------|----------|--------------|
| ALPAGE | CHALET | PISTE |
| ALPES | DÉGEL | RANDONNÉE |
| ALPINISME | ESCALADE | RAQUETTES |
| ALTITUDE | EVEREST | REMONTÉE |
| ANDES | FORÊT | ROCHEUSES |
| APLOMB | HIMALAYA | SIERRA |
| ARMOR | GLACIER | SOMMET |
| ASCENSION | MASSIF | TÉLÉPHÉRIQUE |
| BALISAGE | MONTAGNE | TERTRE |
| CAMPING | NEIGE | TOURISME |
| CANYONING | OISANS | TRANSAT |
| CASCADE | PANORAMA | TREKKING |

Pages récréatives

Mots fléchés

PRODUIT À L'ÉTRANGER PROFIT		PASSIF ALIMENTÉE		INHÉRENT À LA BOURSE		PREUVE DE DÉPÔT PARTIE DU CORPS		PAYS EN DÉVELOP- PEMENT		DÉPOSÉ À L'INPI MAL CLASSÉ
↳		▼				▼		▶		▼
								ANCIENNE STATION SPATIALE		
PRIX À GAGNER PETIT COMMERCE				ENTREPRISE FILLE D'AGA- MEMNON						
↳				▼				▶		
								RÈVE INACHEVÉ CANAUX MARINS		
FRISÉ BISTROT						MAFIA FILET D'EAU				
↳						▼				
				OBTIENT SANS TRAVAIL RESSOURCE MONÉTAIRE						EN MATIÈRE DE
				▼						▼
NOUAI PURE					FABRIQUÉE ASSECHAÏT					
↳					▼					
						PARTIES DE TENNIS VICTOIRE D'EMPIRE				BANQUE CENTRALE À FRANCFORT
						▼				▼
FAIT DES FRAIS		CONFITS DANS LA SALADE BÊTE PUANTE								COTÉE EN BOURSE
↳		▼								
							NUMÉRO UNIQUE POUR LES SOCIÉTÉS		ACTINIUM AU LABO POINT DE VUE	
							▼		▶	
COMBAT- TRAIENT	SYNDICATS ABIMAI							SERVICE GAGNANT OBTENU		
↳	▼							▼		
										S'AMUSE
										▼
SECTEUR DE VENT CAUCHEMAR DU PATRON			ARTICLE	CONSULTÉ		FAIRE LE LION				
↳			▼	▼		▶				
								RÈGLE DE DROIT		
								▶		
AIMÉE DE TRISTAN						RÉFUTENT				
						▶				

Pages récréatives

Sudoku

5	3			7				
6			1	9	5			
	9	8					6	
8				6				3
4			8		3			1
7				2				6
	6					2	8	
			4	1	9			5
				8			7	9

Niveau Moyen

	3			6		5		
		7			3			8
5						4		
	4				2			
	5		1	9		8	2	
			8				3	9
7		8		4	9			6
		6				1		

Niveau difficile

Rubrique des Administrés

Cette page est la vôtre

Inscrivez ici vos doléances, vos suggestions.

Elles seront toujours bien accueillies et considérées.

Remettez-les au secrétariat de Mairie.

Nom :

Prénom :

Dunes vue du ciel..

